

# PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N°9 – 2016

## AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

### **Demande de crédit de CHF 75'000.- pour l'aménagement des nouveaux locaux du Conseil régional**

Responsable : Gérald CRETEGNY

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Avec l'évolution du fonctionnement et pour répondre aux besoins de l'organisation, le siège de l'association (secrétariat et lieux de réunion) va être regroupé en un seul et même site. Cela permettra d'optimiser les besoins, d'améliorer les fonctionnalités et de réduire certains coûts liés à la gestion des deux sites actuels. Depuis 2012 diverses solutions provisoires ont été successivement trouvées à la Rue de la Gare puis à la Rue du Collège. Après une recherche approfondie, une opportunité pour un regroupement sous un même toit s'est profilée dans des locaux de la Grand Rue appartenant à la fondation Boldrini. L'emménagement du secrétariat régional est planifié pour janvier 2017.

Le propriétaire engage les dépenses nécessaires pour fournir au Conseil régional des locaux fonctionnels (câblages, sanitaires, parois, portes, ....). Pour autant, certains besoins spécifiques nécessitent d'engager des coûts supplémentaires à la charge du Conseil régional.

### **1. Le déménagement**

Le Comité de direction a approuvé l'emménagement dans les locaux situés au 24 Grand-Rue à Nyon. Les locaux répartis sur 2 étages plus un sous-sol permettent d'accueillir deux salles de conférences, un bureau fermé et deux open-spaces. Un espace est également dédié au réfectoire pour le personnel.

L'entrée dans les nouveaux locaux après les travaux est prévue d'ici à la fin du mois de janvier 2017.

### **2. Equipements nouveaux locaux**

#### **2.1 Informatique**

Le déménagement sur le même site nécessite de revoir l'équipement en matière de téléphonie et d'informatique qui n'a pas été renouvelé depuis plusieurs années et qui est pour partie obsolète. Ainsi, il est prévu de changer la centrale téléphonique et de renouveler un tiers du parc informatique. Le changement de locaux implique également l'installation de nouvelles bornes wifi et de la mise en place d'un local technique. Enfin le serveur de base de données Filemaker du Conseil régional sera rapatrié de chez l'hébergeur actuel ce qui nécessite une augmentation de la capacité du serveur informatique actuel.

Les dépenses liées à l'informatique se répartissent comme suit :

Centrale téléphonique	CHF 2'700
Déménagement ordinateurs et réinstallation	CHF 3'000
Renouvellement partiel du parc informatique (1 tiers) : 5 PC, 1 portable, 1 imprimante	CHF 12'000
Nouvelles bornes Wifi et local technique	CHF 3'300
Déménagement du serveur et renforcement de sa capacité Rapatriement serveur filemaker	CHF 11'500

Les coûts annuels informatiques comme le renouvellement des licences ou des anti-virus s'élèvent à 5'500.- CHF par an et sont intégrés au budget d'équipement pour 2017. Ils font partie de l'exploitation normale de l'activité de l'association.

## 2.2 Aménagements spécifiques

Le propriétaire engage les dépenses nécessaires pour fournir au Conseil régional des locaux fonctionnels (câblages, sanitaires, parois de séparation, équipements de base, portes, ...). Pour autant, certains besoins spécifiques nécessitent d'engager des coûts supplémentaires que le propriétaire propose de partager.

Pour préserver une valeur d'image et être en cohérence avec le programme de promotion du bois régional que Régionyon promeut, il est proposé d'installer un parquet en bois suisse pour une surface de près de 480 m<sup>2</sup>, ce qui entraîne un surcoût de CHF 20'000.-.

Afin que la salle de réunion principale puisse être divisible en deux parties pour assurer la bonne conduite des divers types de réunions, il est proposé d'installer une paroi amovible qui permettra cette liberté d'adaptation, représentant un coût d'environ CHF 10'000.-.

Les dépenses liées aux aménagements spécifiques se répartissent comme suit :

Participation aux travaux pour le parquet en bois suisse et la paroi de séparation de la salle de conférence	CHF 30'000
--	------------

## 2.3 Aménagements intérieurs des bureaux en open-space

Afin d'exploiter au mieux la superficie des bureaux, il a été convenu d'aménager les locaux en open space. Ainsi la lumière naturelle est préservée à l'intérieur des bureaux et les interactions de travail sont facilitées. Néanmoins afin d'assurer un espace de travail calme et respectueux des conditions de travail des collaborateurs, il est prévu d'aménager des parois séparatrices entre les bureaux. Ces parois sont prévues pour réduire le volume sonore dans les locaux.

Par ailleurs, l'aménagement de l'accueil, de la cuisine et du réfectoire nécessitent l'achat de petits matériels. La fonction d'accueil est importante puisque les élus politiques, les représentants cantonaux comme les milieux économiques et associatifs viennent régulièrement au Conseil régional.

Les dépenses liées aux aménagements intérieurs se répartissent comme suit :

Parois séparatrices des bureaux open-space	CHF 5'000
Ameublements complémentaires (accueil, cuisine, réfectoire)	CHF 6'000

## 2.4 Aménagement des vitrines

Les futurs locaux du Conseil régional disposent de deux grandes vitrines sur la Grand-rue à Nyon. Ces vitrines offrent au Conseil régional la possibilité de mieux se faire connaître et d'exposer des projets d'intérêt régional. Cette double vitrine doit permettre de valoriser l'association régionale et des projets structurants qu'accompagne l'association.

Néanmoins il convient de respecter la différence entre espace public et espace privé. L'aménagement intérieur des locaux prévoit des bureaux situés dès 1 m de la vitrine. Il est donc prévu d'introduire une paroi translucide derrière la vitrine afin de protéger du regard extérieur les collaborateurs situés au rez-de-chaussée.

Les dépenses liées aux aménagements des vitrines se répartissent comme suit :

Vitrines et aménagements de parois translucides	CHF 9'000
---	-----------

Afin de garantir une animation des vitrines, il est proposé de renouveler le contenu des expositions en vitrines à une fréquence de trois fois par an. Les coûts annuel d'exploitation des vitrines sont estimés à 4'000.- CHF et sont pris en compte dans le budget communication pour 2017. Ils font partie de l'exploitation normale de l'activité de l'association.

## 3. Synthèse financière

Centrale téléphonique	2'700
Déménagement ordinateurs et réinstallations	3'000
Renouvellement partiel parc informatique	12'000
Wifi, nouvelles bornes, local technique	3'300
Déménagement serveur informatique & renforcement capacité, rapatriement Filemaker	11'500
Participation travaux : parquet, parois salle de conférence	30'000
Parois séparatrices bureaux open-space	5'000
Ameublements complémentaires (accueil, cuisine, réfectoire)	6'000
Vitrines	9'000
Divers, imprévus	2'500
<b>Total</b>	<b>85'000</b>
reliquat budget d'équipement année 2016	10'000
<b>Solde</b>	<b>75'000</b>

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

- vu le préavis du comité de direction N°9-2016 relatif à une demande de crédit de CHF 75'000.-
- ouï le rapport de la commission ad'hoc,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 75'000.- en faveur de...
- d'imputer le montant total de CHF 75'000.- sur le compte d'investissement. Ce montant sera amorti en 5 années.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 5 octobre 2016, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Creteigny

Patrick Freudiger